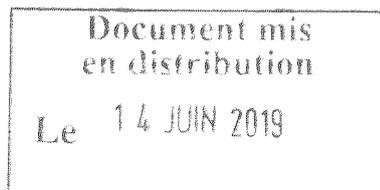


**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 14 JUIN 2019

N° 59-2019



RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2018,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Monsieur et Madame les représentants Antonio PEREZ et Tepuaraurii TERIITAHU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3488/PR du 28 mai 2019, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2018.

À la clôture de l'exercice N, le solde cumulé de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision d'affectation formelle par l'assemblée de la Polynésie française, immédiatement après le vote du compte d'administratif.

Pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement cumulé du budget général s'élève à 35,1 milliards F CFP.

Le besoin de financement de la section d'investissement totalise à 13,6 milliards F CFP.

Le solde disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 21,4 milliards F CFP. Il est affecté au résultat de fonctionnement reporté et pourra être repris dans des décisions budgétaires modificatives.

Après prélèvement sur les réserves d'un montant de 5,2 milliards F CFP en collectif 1-2019 (*Délibération n° 2019-26 APF du 8 avril 2019*), le solde disponible s'élève désormais à 16,2 milliards F CFP.

L'examen du présent projet de délibération par la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, dans sa séance du 13 juin 2019, a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants.

Il a été rappelé que le redressement des finances publiques a conduit à une reprise de l'activité économique (2,5 % de croissance du PIB en 2018) au travers de politiques d'interventions fiscales ou d'interventions directes. Il est relevé également la nécessité d'identifier les besoins des différents secteurs professionnels et de mettre en place des actions de formations adéquates afin d'agir sur l'employabilité des demandeurs d'emplois.

La discussion s'est portée par ailleurs sur la réflexion qui est actuellement menée sur la possibilité de faire évoluer le rapport préparé par le gouvernement pour servir de base au Débat d'Orientation Budgétaire afin de faciliter la lecture de ce document tout en partageant le maximum d'informations aux représentants.

Enfin, un point de situation a été effectuée sur la mission d'information sur le dispositif de soutien des prix du coprah qui a pour objectif d'optimiser l'utilisation des fonds publics afin de pouvoir dégager d'autres sources de financement. Les résultats et conclusions de cette mission d'information devraient être présentés prochainement aux représentants.

Examiné en commission le 13 juin 2019, le projet de délibération portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2018 a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Antonio PEREZ

Tepuaraurii TERITAHU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1920819DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant reprise et affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général de l'exercice 2018

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2017-113 APF du 7 décembre 2017 modifiée, approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n° _____ du _____ approuvant le compte administratif de la Polynésie française et constatant la concordance des résultats avec le compte de gestion pour l'année 2018 (budget général) ;

Vu l'arrêté n° 792 CM du 28 mai 2019 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° _____ /2019/APF/SG du _____ portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° _____ du _____ de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du _____

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général constaté à la clôture de l'exercice 2018 s'élève à *trente-cinq milliards soixante-quatorze millions cinq cent vingt et un mille sept cent trente-quatre francs pacifique (35 074 521 734 F CFP)*, se décomposant comme suit :

1 - Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018	20 089 680 023	F CFP
Résultat antérieur reporté (cf. délibération n° 2018-31 APF du 21/06/2018) ...:	14 984 841 711	F CFP
<i>(après couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2017)</i>		
Résultat de fonctionnement cumulé :	35 074 521 734	F CFP

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de *treize milliards six cent quarante-cinq millions quatre cent soixante-six mille huit cent cinquante francs pacifique (13 645 466 850 F CFP)*, comme indiqué ci-après :

2 - Solde d'investissement

Solde de l'exercice 2018	1 891 704 355	F CFP
Soldes antérieurs reportés	- 5 301 783 871	F CFP
<i>Ecart de conversion des emprunts</i>	3	F CFP
Solde cumulé :	- 3 410 079 513	F CFP
Reste à réaliser :	- 10 235 387 337	F CFP
Besoin de financement de la section d'investissement :	- 13 645 466 850	F CFP

Le solde disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement s'établit à *vingt et un milliards quatre cent vingt-neuf millions cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre francs pacifique (21 429 054 884 F CFP)*. Il est affecté au résultat de fonctionnement reporté et pourra être repris dans des budgets modificatifs.

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Béatrice LUCAS

Le président,

Gaston TONG SANG